Quel accompagnement social pour les travailleurs pauvres ?

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Réunion s'engage dans une démarche d'expérimentation pour arrêter les contours d'une politique de soutien à ses allocataires. Les travailleurs sociaux sont allés à la rencontre d'une trentaine de familles.

Multiplication des contrats à temps partiel ou peu rémunérés, intérimaires, jeunes apprentis, salariés de l'aide à domicile, de plus en plus de personnes se trouvent dans une situation précaire bien qu'elles travaillent. Avec un salaire trop faible et grâce aux allocations, elles survivent. On les appelle pudiquement "les travailleurs pauvres". "*On a de la chance,* disent-ils. *Il y a bien pire que nous. Il y a des gens qui n'ont rien*"[1].

La notion de "travailleurs pauvres" reste difficile à cerner. Il n'y a pas de profil type et ce n'est pas vraiment une catégorie de public identifiable. Aucun dispositif n'est prévu pour l'accompagnement de ces personnes et le suivi de leur parcours, comme c'est le cas en matière de RMI. En se référant au fichier de la CAF, on relève que les deux tiers des allocataires déclarent disposer pour l'année 2006 de revenus inférieurs au Smic, soit moins de 1 254 € par mois (35 heures hebdomadaires).

Dans un contexte où le taux de chômage est le plus élevé de France (24,5 % au deuxième trimestre 2008) et où le nombre de contrats de travail précaire[2] est important, ce constat nous conduit à réfléchir sur nos modes d'intervention et sur leur adéquation avec les réalités vécues par nos familles allocataires. Faut-il revisiter nos pratiques de travail social ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont les offres possibles ? Pour trouver des réponses pertinentes à ces questions, la CAF a choisi de s'engager dans une démarche d'expérimentation visant à lui permettre, à partir d'éléments recueillis auprès d'une population ciblée, d'arrêter les contours d'une politique de soutien. Une enquête a ainsi été menée auprès d'un échantillon de 32 allocataires. On constate que les deux tiers des familles vivent avec des revenus constitués pour un quart des prestations de la CAF.

Six familles cumulent un salaire et le RMI. L'une d'entre elle se plaint de ne pouvoir établir des prévisions pour son budget mensuel. Elle dit en parlant du RMI "*un moment donné, i donne, un moment donné i arrête. I connait même pas si va donne a ou. Alors lé pa facile*". En effet, le droit au RMI est révisé tous les trimestres sur la base des ressources perçues le trimestre précédent. Lorsque les revenus mensuels déclarés ne sont pas stables, le montant du RMI est recalculé soit à la hausse, soit à la baisse, d'où la difficulté de planifier le budget du foyer.

Il est établi que la composition du foyer influe sur l'intensité de la pauvreté. Ainsi lorsque les deux membres du couple exercent une activité, la famille ou le ménage échappe plus facilement à la pauvreté. L'étude n'a toutefois pas permis de dégager un profil type. Sur les 32 familles, 25 sont en situation de couple, 12 sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus) et la moitié des enfants recensés dans ces familles,sont des jeunes enfants âgés de moins de 14 ans.

Le coût de la vie

Les familles interrogées, s'inquiètent de l'augmentation du coût de la vie. Les réactions suivantes ont été relevées concernant les dépenses de consommation courante : "*si ça i continue augmenter, va mène a nou à la faillite", "nou regarde bien la pub, aprè nou sa va. Lé obligé avek l'euro koméla. Ou la pa le choi*". Dans son enquête "Budget de familles" de 2006, l'Insee note que l'alimentation représente le premier poste de dépenses pour les ménages les plus modestes, soit 21 % du budget. C'est sur ce poste que les familles envisagent des économies lorsqu'elles doivent réduire leurs dépenses.

Si d'ordinaire l'achat ou la possession d'une voiture sont liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou à la recherche d'un emploi, quatre familles interrogées n'en possèdent pas. Un jeune allocataire dit : "*Avec mon salaire, mi gagne pa passe mon permis. C'est la misère*".

Le statut de travailleur peut être source de nouvelles dépenses telles le paiement d'une mutuelle. Par exemple, une famille composée de

[1] Le Monde du 15/12/2006 "Nous, les travailleurs pauvres".

[2] Concerne entre autre les Contrats d'Insertion par l'Activité (CIA), Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CIR-MA), Contrat d'Avenir (CAV).

[3] Centre de Loisir Sans Hébergement.

quatre personnes peut y consacrer environ 100 € par mois dans son budget.

Si les familles accèdent assez aisément aux nouvelles technologies, elles peuvent être mises en difficulté du fait du mode de paiement de la dépense correspondante. En effet, le paiement des abonnements doit se faire exclusivement par prélèvement sur le compte bancaire. En cas d'impayé, des frais supplémentaires sont générés ce qui peut rompre l'équilibre d'un budget familial déjà fragilisé. Quasiment toutes les familles interrogées ont un téléphone portable et pour certaines, ce sont tous les membres de la famille qui en possèdent un. Le câble satellite et l'ordinateur sont moins généralisés mais bien présents. En revanche l'abonnement à internet est très peu répandu.

Les familles rencontrées échangent facilement sur leur situation sociale. Elles manifestent toutefois une certaine réserve. Elles n'ont pas évoqué le sentiment d'être "pauvre". En revanche, elles font part de leur inquiétude pour leur avenir proche et lointain, notamment quant au devenir professionnel de leurs enfants et à la prise en charge des études supérieures. Certaines familles semblent démunies : "seront-elles capables de faire face aux besoins de leurs enfants, aux dépenses occasionnées par les études ?" L'une d'entre elles indique que l'un de ses enfants a été contraint de choisir un cycle court du fait des difficultés financières du foyer.

D'autres familles, ayant contracté un prêt à taux zéro (PTZ) pour l'accession à leur logement ou un crédit pour l'amélioration de leur habitat (opération de RHI), ont fait part de leurs craintes de ne pouvoir honorer le remboursement de leurs emprunts et d'être surendettées. L'une d'entre elles dit : "*l'argent travail i sera pas suffisant avec la RHI. Pourtant nou fé pas fantaisie*". Elles appréhendent les situations de chômage ou de mise à la retraite.

Toutes les familles ont insisté sur l'importance des liens familiaux et intergénérationnels qui sont très forts et sur lesquels elles peuvent s'appuyer en cas de difficultés. Elles bénéficient de solidarités intra-familiales qui à leurs yeux sont essentielles. Cela concerne la garde des enfants, l'aide financière ou alimentaire, le prêt ou le don de vêtements mais également le partage de factures liées à des compteurs communs. En effet, parmi les familles interrogées, six cohabitent avec leurs parents ou grands-parents, et comme le dit une d'entre elles "*les voisins, la plupart lé la famille même*". Cette solidarité est d'autant plus importante lorsque des événements liés à la santé surviennent. C'est le cas d'une jeune allocataire qui vit chez sa grand-mère et l'assiste totalement depuis que la maladie d'Alzheimer a été diagnostiquée.

La solidarité de voisinage est également présente. Un travailleur social a été témoin de savoir faire entre voisines en matière d'esthétique.

Prévention et écoute

On constate que malgré ses difficultés, ce public n'a pas l'habitude de solliciter les services sociaux. Il ressort des entretiens que ces familles ont le sentiment de ne pas être éligibles aux prestations et services qui peuvent leur être proposés. Elles émettent le souhait d'une meilleure prise en charge de certaines de leurs dépenses telles le paiement de la cantine scolaire, de la mutuelle, de l'assurance scolaire, de l'aide au logement, ou encore une plus grande information sur les modalités d'accès à l'emploi. Elles n'expriment pas clairement un besoin d'accompagnement social spécifique malgré leur crainte de ne pas s'en sortir dans un contexte économique et social difficile, mais en revanche elles veulent réussir à mieux planifier leurs dépenses et à pérenniser leur emploi. Les paroles de deux allocataires résument très bien la principale crainte - "*Un seul salaire ce n'est pas possible. Il faut deux salaires*" - et le principal souhait de ce public - "*Moi mi ve travailler, m'investir dans une activité à long terme et arrêter avec la précarité de l'emploi. Mi ve voir un peu plu loin*".

S'appuyant sur les résultats de cette enquête, la CAF a souhaité expérimenter dans le bassin ouest une offre de service adaptée aux caractéristiques de cette catégorie d'allocataires. Cette offre s'inscrit dans une démarche collective. L'objectif est d'impulser une dynamique sur les territoires afin de favoriser le développement local. L'expérimentation se déroule dans une zone concernée par une RHI – 52 % de l'habitat est considéré comme insalubre et les équipements y sont limités. Une centaine de logements doit être réalisée. L'accompagnement de la CAF se traduit par la mise en place de séances d'information. Ces séances sont animées par les travailleurs sociaux ou par des intervenants extérieurs sur des problématiques signalées par les familles : développer de bonnes pratiques pour faire des économies d'énergie, en collaboration avec des fournisseurs d'eau ou d'électricité, constituer une épargne, soutenir les parents dans leur rôle, préparer l'entrée dans un nouveau logement. Ces séances peuvent conduire à d'autres projets d'actions telles les vacances des enfants en CLSH[3] ou en colonies, ou bien à la mise en place d'animation locale et la création de lieu d'échange. Ces rencontres sont également l'occasion de déceler des situations individuelles nécessitant une attention particulière et un accompagnement par un travailleur social, une assistante sociale ou un conseiller en économie sociale et familiale. Sont alors abordées des problématiques spécifiques à chaque allocataire telles qu'une meilleure maitrise de son budget familial ou des questionnements liés à des changements de situation familiale ou/et professionnelle. Les enseignements de cette expérimentation, qui est prévue jusqu'en février 2010, permettront d'envisager la généralisation de cette offre de services à l'ensemble du département.

Dans un contexte socio-économique en crise, l'accompagnement des familles représente un enjeu majeur de cohésion sociale. Avec la mise en place prochaine du Revenu de Solidarité Active (RSA), cet accompagnement constitue un axe fort de la politique sociale des CAF. La pertinence de la réponse devra être à la hauteur de l'enjeu.

Florence **CALIEZ** ,
conseillère en études socio-économiques à la CAF
Liliane **PAUSÉ,** sous-directrice

32 familles enquêtées

La première étape a consisté en une enquête auprès d'un échantillon d'allocataires afin d'améliorer la connaissance de ce public et de ses attentes. Ont été retenus pour l'expérimentation des allocataires qui exercent une activité et dont les ressources du foyer sont proches du seuil de pauvreté, soit comprises entre un demi et un Smic et demi. Les travailleurs sociaux de la CAF ont été chargés de rencontrer ces familles et de les interroger, sur la base d'un questionnaire, sur leurs difficultés de vie quotidienne et sur leurs attentes en matière d'accompagnement. 32 familles ont été contactées au cours du mois d'août 2008.

Pour 78 % des familles interrogées, les prestations de la CAF représentent 25 % des ressources du foyer. 25 familles dont les salaires sont inférieurs à 1 500 € par mois perçoivent un montant moyen de prestations de 320 € par mois. 7 familles ne sont éligibles qu'aux allocations familiales du fait de leurs ressources qui atteignent un peu plus d'un Smic et demi. Elles n'ouvrent donc droit ni aux minima sociaux, ni aux aides au logement. Six familles cumulent un salaire et le RMI.

La seconde étape consiste en la mise en place d'une expérimentation d'une offre de service de mars 2009 à février 2010.